



Report de la 6ème édition Marathon Royan Côte de Beauté

Conséquence situation COVID-19

Foire aux questions – Report - 28-29 mai 2021

Votre inscription 2020 est automatiquement reportée sur 2021 et consultable dès l'ouverture des inscriptions 2021 début Octobre 2020

Question 1 : Nos frais d'inscription aux courses sont-ils remboursés ?

Conformément à l'article 16 du règlement des épreuves (voir ci-dessous), nous reportons systématiquement la totalité des inscriptions (dossards et options – résultat par SMS, assurance annulation, repas d'après course) sur les dates du Vendredi 28 Mai (courses enfants) et du Samedi 29 mai 2021.

Art.16 - Annulation de l'événement : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation du Marathon Royan Côte de Beauté se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Question 2 : Si je ne suis pas disponible à la date de report proposée, est-ce que je suis remboursé ?

Conformément à l'article 16 de notre règlement des épreuves, il n'y aura pas de remboursement de dossard si la date proposée ne vous convient pas. Cependant, si vous trouvez un(e) remplaçant(e), il sera possible de faire un changement. Nous vous proposons, **à compter du 01 février 2021** et en application du processus décrit question 3, de vendre votre dossard à une personne désirant s'inscrire



Question 3 : Comment effectuer un changement de coureur ?

1- Pour les inscriptions en ligne :

Connectez-vous au site Klikego. Accédez à la fonction « bourse d'échange ». Cette dernière sera opérationnelle au 1er février 2021.

2- Pour les inscriptions papier :

Par mail (à compter du 01 février 2021) à l'adresse info@marathonroyancotedebeaute.fr, vous nous communiquez le nom de votre remplaçant. Vous demandez à cette personne de nous confirmer par mail son souhait de prendre votre dossard. La suite se passera entre votre remplaçant et nous pour la mise à jour de la fiche d'inscription SAUF pour le paiement, pour lequel il faudra vous arranger entre vous. Avant que nous fassions les modifications, merci de nous informer que vous avez bien reçu le paiement.

Question 4 : Frais annexe - repas d'après-course

Si votre remplaçant ne souhaite pas vous racheter le repas d'après course que vous avez réservé avec votre inscription, vous pouvez effectuer une demande de remboursement en nous adressant votre demande par mail à l'adresse : info@marathonroyancotedebeaute.fr

*Si vous aviez fait votre inscription par papier, le remboursement s'effectuera par chèque. Préciser dans votre mail : votre nom, prénom et adresse postale.

*Si vous aviez fait votre inscription par la plateforme Klikego, le remboursement s'effectuera par crédit de votre carte bancaire ayant servi à votre inscription.



Question 5 : Est-ce que je peux changer de format de courses ?

Le changement de course sera autorisé à partir de l'ouverture des inscriptions 2021, **début Octobre**. Si vous souhaitez changer pour une course plus longue, vous devrez payer le supplément de prix. A réception du règlement adressé à : *Marathon Royan Côte de Beauté - 45 boulevard Briand 17200 ROYAN*, nous procéderons à la mise à jour de votre inscription. Si vous souhaitez passer sur une course moins longue, il n'y aura pas de remboursement de la différence.

Question 6 : Certificats médicaux et licences

Compte tenu de la nouvelle date, vous devrez fournir soit votre licence 2021 soit un certificat médical de moins d'1 an à la nouvelle date de nos courses.

Questions 7 : Comment ça se passe pour nos frais divers : hébergements, transports... ?

Pour les frais annexes indépendants de l'organisation comme les hébergements, les transports et autres, nous vous laissons le soin de vous rapprocher de chacun de vos prestataires.

Question 8 : J'ai souscrit l'assurance annulation puis je me faire rembourser ?

L'assurance annulation concerne des événements précis concernant le coureur (voir article 11 ci-dessous), elle ne s'applique donc pas dans le cas présent.

Art.11 - Assurances :

Assurance annulation : Tout coureur pourra au moment de son inscription souscrire la garantie annulation. Le coût de cette assurance s'élèvera à 7€ par personne. Cette garantie interviendra en cas de maladie, blessure, accident de trajet, décès du conjoint, d'un ascendant ou descendant. Un certificat médical ou un justificatif devra être adressé à l'organisation du Marathon de Royan Côte de Beauté, au plus tard le 26 Mai 2020, cachet de la poste faisant foi.